

# *Les pêcheurs gaspésiens et le mouvement coopératif\* (1939-1948)*

par Paul LAROCQUE \*\*

## I. — LES PÊCHERIES GASPÉSIENNES À L'HEURE DE LA COOPÉRATION

Au début des années trente, la Gaspésie demeure une région relativement isolée. Le chemin de fer relie depuis quelques années Gaspé et Restigouche, mais le rebord nord de la péninsule, de Gaspé à Matane, en est dépourvu. Une route inaugurée en 1929 encercle la péninsule, mais elle est souvent impraticable du début de l'hiver à la fin du printemps<sup>1</sup> et son tracé capricieux dessert mal plusieurs villages côtiers où la pêche reste la principale activité, à la fois plus ancienne et la plus artisanale. Dans ces communautés traditionnelles, les techniques de pêche n'ont guère évolué. De Gaspé à Sainte-Anne des Monts, la côte abrupte et rectiligne incite le pêcheur à utiliser une petite barque non pontée, parfois mue par un moteur à «gazoline», qu'il tire facilement à terre au moment des tempêtes<sup>2</sup>. Il ne s'éloigne guère du littoral puisque la morue abonde sur les bancs de terre situés à proximité. Jour après jour, de mai à novembre, s'écoule une vie monotone. Le pêcheur surveille deux lignes à main, lestées de plomb, auxquelles sont accrochés deux hameçons appâtés de hareng (boëtte)<sup>3</sup>. À l'extrémité de la péninsule, de Gaspé à Paspébiac, trois ou quatre hommes montent la « barge de Gaspé » à la faveur des abris naturels qu'offrent les échancrures de la côte. Plus grosse, motorisée, parfois pontée, et souvent munie d'une voiture auxiliaire, la barge

\* Notre documentation manuscrite provient exclusivement des archives des Pêcheurs-Unis du Québec à Montréal. Plusieurs dossiers, conservés dans des chemisiers et des cahiers, permettent d'examiner au jour le jour les activités des coopératives locales et de la Fédération: bilans financiers, correspondance, mémoires, procès-verbaux etc. Les documents, parfois rangés chronologiquement, ne sont pas sériés. La bibliothèque des Pêcheurs-Unis, riche en ouvrages scientifiques sur la pêche et la coopération, nous a aussi donné accès à des sources imprimées essentielles. Nous remercions les Pêcheurs-Unis de leur accueil chaleureux. Monsieur Gaston Rioux, secrétaire-général de la Fédération, a tout mis en œuvre pour faciliter notre travail: qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude. Nos remerciements s'adressent aussi aux professeurs Richard Wilbur et Terry Copp de l'Université Sir George Williams, qui n'ont ménagé ni leurs encouragements ni leurs conseils.

\*\* Université du Québec à Rimouski.

<sup>1</sup> Antoine BERNARD, *La Gaspésie au Soleil*, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1925, pp. 35-34; aussi Archives des Pêcheurs-Unis (dorénavant A.P.U.), *Dossier Grande-Vallée*, 27 avril, 1948.

<sup>2</sup> Pierre-Yves PÉPIN, *La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive-Sud*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, p. 116; cf. aussi Louis BÉRUBÉ, *Coup d'œil sur les pêcheries du Québec*, Ste-Anne de la Pocatière, École supérieure des Pêcheries, 1941, pp. 174-75.

<sup>3</sup> PÉPIN, *op. cit.*, p. 116.

permet un plus grand rayon d'action et l'usage de la palangre, ligne de fond<sup>4</sup>.

La morue et le hareng donnent presque partout les meilleurs rendements. Sur le versant nord, la mer n'offre pratiquement pas d'autres ressources au pêcheur. Dépourvue d'avantages naturels, la pêche régresse dans cette zone: de Mont-Louis à Matane, les pêcheurs se raréfient. On observe le même phénomène dans la Baie des Chaleurs, pour des raisons différentes: de Port-Daniel à Restigouche, de bonnes terres arables détournent plusieurs gaspésiens de la pêche malgré la présence de poissons et crustacés à haute valeur commerciale, tels le saumon, l'éperlan et le homard<sup>5</sup>.

Là où on lui accorde la priorité, la pêche impose à chacun le même mode de vie traditionnel. Le volume de poisson séché sur les vigneaux ou salé dépend du nombre de bras disponibles et toute la famille participe à la transformation des prises<sup>6</sup>. Les techniques utilisées sont routinières. On se sert d'une saumure à forte teneur de sel, moins économique. Le climat humide de la Gaspésie, surtout au nord de la péninsule, compromet le séchage du poisson<sup>7</sup>. De nombreux marchands se chargent ensuite de le faire parvenir aux consommateurs. L'expansion des marchés au cours de la première guerre mondiale a suscité de nouveaux compétiteurs et brisé les monopoles des commerçants établis de longue date. Les paiements en espèces ont graduellement remplacé le troc<sup>8</sup>. Mais la pêche demeure pour ses artisans une activité peu rémunératrice, souvent déficitaire. Le poisson séché ou salé ne commande pas de hauts prix et contrairement aux néo-écossais, les pêcheurs gaspésiens n'ont pas accès aux grands bancs morutiers de l'Atlantique nord, mondialement reconnus. La pêche hivernale, plus payante, est impossible. Le homard et le saumon, appréciés sur les marchés, ne constituent qu'un faible pourcentage du volume total des prises<sup>9</sup>.

La récession économique des années trente viendra porter un dur coup aux communautés isolées et vulnérables des pêcheurs côtiers. Le poisson salé et séché trouvera difficilement preneur. Tour à tour se ferment les marchés brésilien, italien et portugais à la suite de difficultés de change ou d'embargo; restent les marchés américain, antillais et britannique. Les prix tombent<sup>10</sup>. Une malencontreuse baisse de la production morutière accompagne la chute des prix; on attribue aussi bien à la démoralisation des pêcheurs qu'à des facteurs hydrographiques et biologiques ce déclin des rendements<sup>11</sup>. Le revenu brut des pêcheurs dégringole.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 118; le chalutier ne sera utilisé qu'à partir de 1951.

<sup>5</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 187.

<sup>6</sup> BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (dorénavant B.A.E.Q.), *Esquisse du plan. La pêche*, [s.l.], [s.e.], 1965, p. 13.

<sup>7</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, pp. 95-96.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>10</sup> Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec (dorénavant R.G.M.C.P.), 1944, p. 29.

<sup>11</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 105.

En 1918, il se chiffrait à \$3.285.192; il n'atteint pas tout à fait le million de dollars en 1932, tandis qu'on l'évalue à \$1.187.492 en 1939<sup>12</sup>. Après quelques mois de pêche, un revenu aussi maigre devrait inciter le pêcheur à rechercher une autre occupation. Mais la crise a d'abord touché les centres urbains et la sempiternelle émigration des Gaspésiens vers la ville se trouve enrayée. Pire encore, plusieurs Gaspésiens déracinés refluent vers la terre natale. Le nombre de ceux qui s'adonnent à la pêche augmente : de 8.578 pêcheurs en 1929, on passe à 11.998 en 1935<sup>13</sup>. La part de chacun diminue d'autant. Une évaluation optimale fixe le revenu brut moyen annuel des travailleurs de la mer à \$85 en 1932<sup>14</sup>. Si l'autarcie peut alléger le fardeau du cultivateur, le pêcheur doit rechercher un revenu complémentaire; la fermeture de plusieurs chantiers forestiers aggrave la situation. Le paupérisme sévit à l'état endémique dans la péninsule et seuls les secours directs assureront à plusieurs une pénible survivance.

Le bilan de la crise n'est toutefois pas entièrement négatif. Pour redresser la situation, quelques gestes novateurs seront posés. Le consommateur canadien avait jusque là trouvé ailleurs les produits frais et congelés qui répondaient à ses goûts. Les grosses maisons de commerce dont le seul nom évoquait les plus pénibles souvenirs pour les Gaspésiens avaient délaissé le marché national. Elles n'usinaient pas souvent le poisson, se contentant, en bons intermédiaires, de l'acheter du pêcheur pour l'écouler salé ou séché sur les marchés étrangers<sup>15</sup>. Cette dépendance trop exclusive des marchés extérieurs s'est vite avérée désastreuse en temps de crise. Quelques Gaspésiens résolurent pendant cette période de produire du poisson frais, sans intermédiaires, escomptant un accueil favorable sur les marchés canadien et américain. À première vue, les obstacles auraient pu paraître insurmontables. Le consommateur canadien connaissait bien le renom des produits de Halifax, Lunenburg ou Lockport en Nouvelle-Écosse et aucune installation d'usinage n'existait au Québec à l'époque<sup>16</sup>. Sans l'intervention du gouvernement provincial, qui assumait depuis 1922 la régie administrative de ses pêcheries<sup>17</sup>, le mouvement était voué à l'échec.

D'ailleurs, faute de support gouvernemental, une première tentative d'émancipation avait déjà échoué en Gaspésie. En 1922, sous l'instigation de M<sup>gr</sup> Ross, premier évêque de Gaspé, les pêcheurs de Saint-Maurice de l'Échouerie et Cap-des-Rosiers avaient fondé deux coopératives afin d'éliminer les intermédiaires et d'obtenir un meilleur prix pour leur poisson. Pendant quelques années, la progression du mouvement avait été encourageante. Dès 1925, le nombre des coopératives était porté à dix. Mais les moyens financiers et l'animation coopérative firent vite défaut aux pê-

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 117; cf. aussi Guy BERNIER, *Les Pêcheurs-Unis de Québec*, [s.l.], manuscrit, 1953.

<sup>15</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 67.

<sup>16</sup> PÉPIN, *op. cit.*, pp. 106-107.

<sup>17</sup> À l'exception des Îles-de-la-Madeleine, qui vont demeurer sous juridiction fédérale jusqu'en 1942.

cheurs et les marchands eurent beau jeu d'offrir aux sociétaires de meilleurs prix. Toutes ces entreprises disparurent, sauf à Carleton, au début de la crise<sup>18</sup>.

Le coup avait porté et le gouvernement était maintenant résolu à aider le petit patronat gaspésien. À compter de 1932, le Ministère des Pêcheries construit un réseau d'entrepôts frigorifiques qu'il met au service des expéditeurs de poisson frais. Il entraîne un personnel de techniciens pour mieux les conseiller<sup>19</sup>. Les producteurs ne prospèrent pas du jour au lendemain. La crise est grave, les entreprises petites, le crédit rare. Plusieurs font faillite, d'autant plus que les techniques d'usinage et de congélation, rudimentaires à l'époque, haussent le coût de la production<sup>20</sup>. Mais leur nombre s'accroît à chaque année: on en dénombre une quinzaine en 1941<sup>21</sup>. De 1931 à 1941, la production de poisson frais décuple et atteint 10 millions de livres; elle surpasse en 1939 celle des salaisons et du séchage<sup>22</sup>. Les pêcheries gaspésiennes, en pleine mutation, ont fait un premier pas vers l'émancipation. La fondation de la Fédération coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec en 1939 s'inscrit dans ce contexte. Les pêcheurs ont connu des années sombres, mais l'amélioration de leur niveau de vie, avec l'assistance gouvernementale, ne paraît pas impossible.

## II. — LA SECONDE GUERRE ET L'EXPANSION DES PÊCHEURS-UNIS

### a. *Une expansion rapide.*

Le gouvernement provincial a activement contribué à la fondation des Pêcheurs-Unis. En 1938, il crée l'école supérieure des Pêcheries à Sainte-Anne de la Pocatière et lui confie la mission d'organiser un service extérieur d'éducation des adultes s'adressant aux pêcheurs québécois. La même année, le Service social-économique de Sainte-Anne, affilié à l'École supérieure, entreprend un travail d'animation et d'enseignement populaire. Alexandre Boudreau, un acadien du Cap-Breton, professeur émérite et coopérateur expérimenté, se voit confier le secrétariat de cet organisme<sup>23</sup>. On veut d'abord former des animateurs locaux et créer des cercles d'études dans les paroisses pour faire connaître et apprécier la coopération. À cette fin, le Service social-économique dispense dès l'hiver 1938-39 un cours d'une durée de six semaines à l'endroit de jeunes Gaspésiens sélectionnés par leurs curés. Boudreau et ses aides parcourent la Gaspésie pour seconder ce travail. Les assemblées paroissiales se multiplient, de nombreux tracts sont distribués<sup>24</sup> tandis que, l'évêque de

<sup>18</sup> Maryvonne CREVEL, «Comment naquirent et moururent les premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. VII, juillet — décembre 1969, pp. 142-149.

<sup>19</sup> PÉPIN, *op. cit.*, p. 107.

<sup>20</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, pp. 42-46

<sup>21</sup> PÉPIN, *op. cit.*, p. 107.

<sup>22</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 48.

<sup>23</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 52

<sup>24</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, s.éd., 1959, pp. 14-15.

Gaspé, M<sup>gr</sup> Ross, lance un appel à son clergé en faveur du mouvement coopératif<sup>25</sup>.

Les dividendes ne se font pas attendre. Trois coopératives locales, celles de Rivière au Renard, de l'Anse-aux-Gascons et de Carleton se fédèrent en 1939<sup>26</sup>. Le mouvement fait tache d'huile; cinq autres coopératives joignent les rangs de la Fédération avant la fin de la même année. Le mouvement continuera à progresser en Gaspésie jusqu'à la fin de la guerre; c'est là que son expansion s'avère la plus spectaculaire<sup>27</sup>. Mais le Service social-économique entreprend aussi, dès 1942, de promouvoir l'union coopérative sur la côte nord du fleuve et chez les Madelinots. Les pêcheries des îles-de-la-Madeleine tombent sous la juridiction provinciale la même année. Déjà les pêcheurs des îles avaient devancé les Gaspésiens en fondant quelques coopératives au cours de la crise; six d'entre elles s'affilient aux Pêcheurs-Unis en 1944<sup>28</sup>. La même année, cinq coopératives voient le jour sur la basse côte nord, de Belle-Isle à Sept-Îles et grossissent les rangs de la Fédération<sup>29</sup>. À la fin du conflit mondial, celle-ci regroupe trente-cinq coopératives locales.

Pendant cette expansion ultra-rapide, les Pêcheurs-Unis font l'acquisition de plusieurs immeubles pour y aménager un siège social, des bureaux de production et de ventes ainsi que des entrepôts. Situé d'abord à Québec, le siège social est transféré à Gaspé en 1940<sup>30</sup>; un immeuble sera construit à cet effet en 1944. La Fédération, qui a d'abord écoulé ses produits par l'entremise de courtiers, préfère vite contrôler toutes les opérations: on implante à Montréal en 1942 un entrepôt et un bureau-chef des ventes tandis qu'une succursale de ventes ouvre ses portes à Québec en 1945. L'année précédente, trois bureaux régionaux de production avaient été mis sur pied à Gaspé, Cap-aux-Meules et Sept-Îles<sup>31</sup>. Les officiers de la Fédération ont ainsi accompli en peu de temps un travail monumental. Alexandre Boudreau le soulignera en 1948:

Quand on pense que cette organisation a débuté en 1939 comme une petite entreprise de production collective, plus ou moins sous la tutelle du gouvernement, et que neuf ans après elle est devenue une gigantesque organisation de production et de vente, avec son personnel entraîné, ses directeurs éclairés, ses propres édifices, on se fait une idée des problèmes administratifs qui se sont posés en cours de route<sup>32</sup>.

L'augmentation du volume des transactions est plus rapide encore que le rythme des nouvelles adhésions ne le laisserait croire. Au cours de l'année fiscale 1941-42, treize coopératives regroupent 1936 sociétaires en

<sup>25</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p.52.

<sup>26</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 25 avril 1939.

<sup>27</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 15.

<sup>28</sup> A.P.U., *Rapport annuel*, 1944-45, p. 16.

<sup>29</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 16.

<sup>30</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 7 mai, 1940.

<sup>31</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, pp. 34-35; cf. aussi A.P.U., *Rapports annuels* 1944-45 et 1945-46.

<sup>32</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre 1948.

Gaspésie; on évalue leur chiffre d'affaires à \$441,208.00<sup>33</sup>. Deux ans plus tard, le nombre des sociétaires gaspésiens s'élève à 2388 tandis que le chiffre d'affaires dépasse le million de dollars<sup>34</sup>. Le volume de poisson manipulé grossit dans les mêmes proportions. Les coopératives gaspésiennes, plus nombreuses, fournissent encore en 1946-47 plus de soixante-dix pour cent des stocks de poissons dont la Fédération peut disposer sur les marchés<sup>35</sup>. Au total, les Pêcheurs-Unis écouleront 165 millions de livres de poissons de 1939 à 1948, pour un chiffre d'affaires cumulatif de treize millions de dollars<sup>36</sup>.

L'ampleur du mouvement exige des structures et une gestion efficaces. Chaque coopérative locale constitue une corporation civile autonome<sup>37</sup>. À l'époque, la mise de fonds minimale exigée des membres se chiffre à un dollar seulement et habituellement, la coopérative, communément appelée « syndicat », ne paie aucun intérêt sur ce capital social. L'assemblée générale annuelle des sociétaires détermine les règlements de l'association, élit cinq administrateurs pour un mandat de deux ans, étudie le bilan financier et établit la politique générale de l'entreprise<sup>38</sup>.

La coopérative n'achète pas les produits de ses membres. Elle reçoit le poisson et le transforme avant de l'expédier aux bureaux de ventes de la Fédération. Elle verse au pêcheur une avance souvent fixée par son conseil d'administration et lui fournit à bon compte, par l'entremise de la Fédération, les agrès de pêche dont il a besoin. Le « syndicat » contrôle donc assez bien les opérations des secteurs primaire et secondaire de l'industrie. Selon la nature des productions locales, presque toutes les coopératives vont aménager pendant la guerre des installations pour saler, sécher, fumer ou fileter le poisson. Chacune a ses employés et son gérant, responsable devant le conseil d'administration. Hormis quelques exceptions, le pêcheur-sociétaire ne prépare plus lui-même son poisson<sup>39</sup>.

Coopérative de second degré, la Fédération se donne des structures qui reproduisent assez bien celles des coopératives affiliées. Une fois par an, au printemps, les délégués des coopératives locales réunis en assemblée générale élisent leurs administrateurs. Toutes les régions de pêche sont représentées en fonction de leur importance respective au sein du conseil d'administration; en 1942, deux directeurs proviennent du comté de Bonaventure, quatre sont de Gaspé-Sud et trois représentent les

<sup>33</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 11 et 12 mars 1942.

<sup>34</sup> *Ibid.*, 23 et 24 mars, 1944. Près de 40% du total des pêcheurs de la Gaspésie ont alors adhéré au mouvement. À compter de 1944-45, les statistiques ajoutent aux transactions des Gaspésiens celles des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

<sup>35</sup> A.P.U., *Rapport Annuel 1946-47*, p. 20.

<sup>36</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre 1948.

<sup>37</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 119.

<sup>38</sup> *Ibid.*, pp. 29.30.

<sup>39</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

comtés de Gaspé-Nord et Matane<sup>40</sup>. Alexandre Boudreau, secrétaire-général des Pêcheurs-Unis de 1939 à 1948, administrateur-général de 1945 à 1948, symbolise l'étroite relation maintenue entre la Fédération et le Service social-économique de Sainte-Anne<sup>41</sup>. Les délégués profitent aussi de l'assemblée annuelle pour étudier le bilan financier de la Fédération, déterminer le partage des bénéfices et tenir des séances d'études auxquelles participent les représentants du gouvernement, du clergé et des autres mouvements coopératifs.

Le conseil d'administration, ou bureau de direction, doit avant tout s'assurer de la qualité des services que la Fédération met à la disposition des coopératives. La vente est une fonction essentielle: à partir de 1941, la fédération écoule elle-même les produits sur les marchés au prix d'une légère commission, assumant ainsi la bonne marche du secteur tertiaire de l'industrie. À cette fin, on amende l'article XIX de la constitution des Pêcheurs-Unis qui se lira comme suit:

La Fédération se charge de la vente des produits de ses locales, après classification s'il y a lieu, selon les règlements établis par la Fédération. Le prix de ces produits sera versé aux locales à mesure de l'entrée des recettes provenant de leur écoulement. Toutefois, si des avances ont été faites par la Fédération aux locales sur ces produits, ces derniers demeurent la propriété de la Fédération jusqu'à leur vente, pour garantir les emprunts aux banques<sup>42</sup>.

La capitalisation des coopératives locales est trop réduite pour assurer le financement des avances versées aux pêcheurs. Ces derniers vivent pour la plupart au jour le jour et ne peuvent attendre trop longtemps une rémunération pour leurs produits. Transigeant tour à tour avec la Banque royale, la Banque de Toronto, la Banque canadienne nationale et l'Union régionale des Caisses populaires, la Fédération emprunte à chaque année des montants substantiels pour accommoder les pêcheurs. Cet emprunt excèdera le million de dollars en 1946<sup>43</sup>. Un service de vérification s'ajoute au financement; la Fédération surveille la comptabilité des coopératives et prépare leurs bilans financiers.

### B. *Les facteurs de l'expansion.*

La progression rapide du mouvement coopératif ne laisse pas d'étonner. On peut l'attribuer pour une bonne part à l'accessibilité de plusieurs marchés étrangers au cours de la seconde guerre. Le poisson, riche en protéines, est moins coûteux que la viande, tandis que plusieurs flottes de pêche sont désorganisées, particulièrement en Europe. Dès 1942, le ministère britannique des Approvisionnements achète au Canada de fortes quantités de poissons frais ou congelés. Au fur et à mesure que la guerre se prolonge, les États-Unis multiplient leurs achats. À Paris, la Mission française sollicitera les producteurs canadiens après la libération. Les filets de morue congelée se vendent à bon prix dans ces pays et les coo-

<sup>40</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 11 et 12 mars 1942.

<sup>41</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 23 mars 1945.

<sup>42</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 4 et 5 mars 1941.

<sup>43</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre 1948.

pérateurs gaspésiens multiplient les usines locales pour remplir d'avantageux contrats. La production de poisson séché et salé voit son importance relative diminuer en dépit de commandes substantielles en provenance des États-Unis, de Porto-Rico, de Cuba et de la République dominicaine, pour ne nommer que les principaux acheteurs<sup>44</sup>. Le volume total des captures des Pêcheurs-Unis dans la province était inférieur à six millions de livres en 1939; il excède 46 millions de livres en 1946. Le prix moyen du poisson au cent livres se chiffrait à \$1,73 en 1939; il culmine à \$5,80 en 1943<sup>45</sup>. Le volume des exportations laisse loin derrière le marché domestique. Ces conditions idéales ont certes stimulé le mouvement coopératif.

Le dynamisme des fondateurs impressionne également. Le leadership n'est pas venu des pêcheurs; seule une promotion efficace leur a fait accepter la coopération. Le gouvernement provincial, le Service social-économique et le clergé gaspésien ont uni leurs efforts en ce sens. Le gouvernement a surtout contribué à la fondation de l'École des Pêcheries et du Service social-économique de Sainte-Anne. Ses octrois annuels ont favorisé le travail des propagandistes de la coopération. Les entrepôts frigorifiques qu'il a mis à la disposition des coopératives locales ont contribué à l'usinage de poissons frais ou congelés et son Service du Crédit maritime, inauguré en 1942 en collaboration avec les Caisses populaires Desjardins, a permis aux pêcheurs de mieux s'équiper en empruntant à des conditions faciles: le gouvernement paie la majeure partie des intérêts sur les emprunts consentis aux pêcheurs individuels<sup>46</sup>. Toutefois, son rôle demeure supplétif<sup>47</sup> à une époque où une politique économique libérale limite l'ampleur des interventions gouvernementales.

On ne saurait en dire autant du Service social-économique. S'adressant à des travailleurs économiquement faibles, peu instruits, les responsables du Service chercheront d'abord à former une élite de dirigeants locaux. À chaque année, de 1939 à 1945, un cours de coopération dispensé à Sainte-Anne attire les jeunes pêcheurs. On valorise fortement la fonction de propagandistes que devront ensuite assumer chez eux les nouveaux initiés<sup>48</sup>. De nombreux témoignages indiquent que l'entreprise obtient des résultats concluants; la fondation imminente d'une coopérative à Grande-Rivière incite P.-M. Bouchard, un ancien élève, à écrire à Alexandre Boudreau: « Enfin j'ai pu voir que le petit grain coopératif que j'avais jeté en terre voilà 2 ans a pris racine et porte déjà des fruits, ce qui couronne mon travail, ainsi que le vôtre, cher professeur, car ce ne sont que les seules connaissances que j'ai acquises à votre école que j'ai communiqué à mon entourage<sup>49</sup>. » Les cercles d'étude fondés durant l'hiver attirent souvent les convictions des pêcheurs et, dès l'ouverture des chemins, Boudreau, infatigable, devient un conférencier recherché. En mai 1941, il s'est adressé aux pêcheurs de Newport avec éloquence; un ancien

<sup>44</sup> R.G.M.P.C., 1946-47, pp. 28-30.

<sup>45</sup> A.P.U., *Rapport annuel*, 1946-47, p. 23.

<sup>46</sup> A.P.U., *Rapport annuel*, 1941-42, p. 4.

<sup>47</sup> Les auteurs du rapport du B.A.E.Q. utilisent fréquemment ce qualificatif.

<sup>48</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 25 avril 1939.

<sup>49</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Rivière*, [s.d.].

élève lui écrit: «[sic]... les belles remontrances que vous leur avez donner ils sont bien convaincu des choses que vous leur avez dit l'esprit de coopération entre de plus en plus dans notre paroisse on a eu un assemblée dimanche pour savoir le nombre de pêcheurs il y avait 28 barges. Sa marche bien jusqu'à l'heure actuel<sup>50</sup>...'' On invite souvent les pêcheurs individuels à assister aux conventions annuelles des Pêcheurs-Unis; le Service social-économique rembourse les frais de voyage et de pension<sup>51</sup>. Un officier du Service présidera d'ailleurs la plupart des assemblées de fondation.

Le clergé gaspésien se montre aussi fort actif. Les curés des paroisses de pêcheurs utilisent au mieux leur statut pour valoriser la coopération. Ils figurent le plus souvent au nombre des membres-fondateurs des coopératives. Ils annoncent en chaire les assemblées et accordent l'hospitalité du presbytère aux conférenciers du Service social-économique. Si un litige divise les sociétaires, Boudreau demande d'abord des explications confidentielles au curé<sup>52</sup>. Plusieurs témoignages rendent hommage au clergé; un coopérateur de Newport dira du curé Ahier: «Merci, à lui si nous avons un syndicat à Newport car sans lui, nous n'aurions jamais été capables de réussir<sup>53</sup>.» On constate sans surprise que l'abbé Narcisse Rioux, de Rivière-au-Renard, devient le premier président des Pêcheurs-Unis en 1939. La Fédération fera d'ailleurs acte de professionnalité en se dotant dès les débuts d'un aviseur moral, nommé par l'évêque de Gaspé, qui assistera avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration des Pêcheurs-Unis<sup>54</sup>. À chaque convention annuelle de la Fédération, une résolution exprimera la gratitude des pêcheurs à l'endroit de leur évêque et de son clergé<sup>55</sup>.

La coopération, proposée aux pêcheurs par des hommes qui ne sont pas du métier à une époque où la pêche est souvent synonyme de pauvreté, s'accompagne d'un paternalisme évident. La Fédération exerce un contrôle administratif serré sur les coopératives locales. Ses officiers, Boudreau en tête, privilégient le respect de l'autorité, de la hiérarchie<sup>56</sup>. Les pêcheurs seuls sont impuissants; une élite enracinée dans le milieu doit les guider, leur servir de porte-parole; la Fédération saura mettre ses ressources intellectuelles et financières à leur disposition<sup>57</sup>. C'est d'ailleurs la pauvreté et la dépendance des pêcheurs qui justifie avant tout l'essor du mouvement coopératif, comme le soulignera Louis Bérubé,

<sup>50</sup> A.P.U., *Dossier Newport*, 18 mai, 1941.

<sup>51</sup> *Ibid.*, 11 février, 1941.

<sup>52</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échourie*, 1946.

<sup>53</sup> A.P.U., *Dossier Newport*, 25 septembre, 1941.

<sup>54</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, [s.éd.], 1959, p. 42.

<sup>55</sup> Cf. par exemple: A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 7 mars, 1940.

<sup>56</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 15 octobre, 1948.

<sup>57</sup> Capitaine Antonin Giasson, «La communication, la clé de la participation», in *Coop Pêche*, bulletin d'information du secteur coopératif des pêches, 20 février, 1972, numéro hors-série. Monsieur Giasson est l'actuel président des Pêcheurs-Unis.

professeur à Sainte-Anne: « Nos pêcheurs tirent de la pêche un si maigre revenu que personne ne leur contestera le droit de travailler à augmenter leur modeste écôt par la suppression et le remplacement d'autant d'intermédiaires que possible dans toutes les industries et commerces qui touchent directement au produit de leur labeur<sup>58</sup>. » Dans ce contexte, une attitude vindicative prévaut à l'endroit des commerçants de poisson, que les initiateurs de la coopération dénoncent fréquemment. Alcide Joncas, secrétaire de la coopérative de Saint-Maurice de l'Échouerie, résume ainsi en 1939 une conférence-type d'un représentant du Service de Saint-Anne:

Le conférencier nous a montré le système économique actuel et ses vices par l'exemple des deux barils: un représentant les producteurs, l'autre les consommateurs, reliés entre eux par un tuyau que les profiteurs percent pour y faire couler l'eau représentant l'argent. Quand les récipients des profiteurs sont pleins, ceux-ci les versent dans un gros tonneau représentant les banques, les grosses assurances, les compagnies financières. L'explication de la crise réside dans l'épuisement des deux barils. Actuellement les gouvernements tentent de remédier à cette crise en puisant dans le gros tonneau pour mettre dans les deux barils sous forme de secours directs, de travaux de chômage etc. Cet argent emprunté du gros tonneau avec intérêt payé par les gouvernements s'écoule encore par le même tuyau percé et retourne ainsi aux profiteurs pour une exploitation semblable<sup>59</sup>.

Les principaux animateurs ne dissimulent pas non plus leurs convictions religieuses. L'abbé F.-X. Jean, directeur de l'École des Pêcheries et du service social-économique, correspond régulièrement avec l'évêque de Gaspé, qui s'inquiète des progrès matériels et spirituels des sociétaires<sup>60</sup>. Alexandre Boudreau, un laïc, réitère souvent sa profession de foi, comme l'atteste sa volumineuse correspondance<sup>61</sup>. On souligne l'importance de la pratique de la charité et la primauté du social et du moral sur l'économique, car le Royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Le pêcheur doit s'émanciper, se libérer, contrôler son métier sans toutefois donner dans un matérialisme outrancier<sup>62</sup>.

Ce paternalisme à saveur cléricale n'exclut pas le respect de l'autonomie et de la structure sociale des communautés paroissiales qui jalonnent le littoral de la péninsule. Les coopératives affiliées se sont multipliées en s'intégrant au milieu local. Chaque anse de pêche veut avoir la sienne et la Fédération, dans la mesure du possible, respecte ce désir. Tous les paroissiens peuvent devenir sociétaires au cours des premières années, qu'ils soient pêcheurs actifs ou retraités, petits commerçants ou employés d'usine<sup>63</sup>. Les administrateurs élus proviennent de la paroisse et la coopération paraît desservir la communauté entière. Elle n'a d'ailleurs pas accéléré le rythme de la vie de tous les jours: le pêcheur-

<sup>58</sup> BÉRUBÉ, *op. cit.*, p. 67.

<sup>59</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échouerie*, n.d.

<sup>60</sup> A.P.U., *Dossier Histoire des Pêcheurs-Unis*, 24 septembre, 1948.

<sup>61</sup> Par exemple, il écrit en 1948: « Les difficultés que nous traversons actuellement... sont normales et font partie de toute œuvre bénie de la Providence. C'est le sceau de la croix! In hoc signo vinces! »; cf. *Dossier Grande-Rivière*, 22 janvier, 1948.

<sup>62</sup> A.P.U., *Rapport Annuel, 1944-45*, p. 15; cf. aussi: *Procès-Verbal de la Convention annuelle* du 25 mai 1943.

<sup>63</sup> B.A.E.Q., *Esquisse du plan, La pêche*, [s.1.], [s.éd.], 1965, p. 9.

sociétaire continue à monter une petite embarcation et sa famille demeure comme auparavant une unité autonome de production; mais on lui offre en plus de rejeter les capitalistes locaux pour assumer le contrôle de la transformation et de la vente des produits. La doctrine coopérative n'en devenait que plus séduisante, à une époque où la conjoncture économique favorisait les pêcheurs.

### III. — PROBLÈMES DE CROISSANCE

#### A. *Les coopératives locales*

La décentralisation est une arme à deux tranchants. Si les coopératives prolifèrent en Gaspésie, la plupart sont petites, économiquement faibles et mal outillées. Au terme de l'année fiscale 1944-45, deux des vingt et une coopératives gaspésiennes ont un capital souscrit supérieur à cinq mille dollars; cinq ont un chiffre de ventes excédant dix mille dollars<sup>64</sup>; et onze regroupent moins de cent sociétaires<sup>65</sup>. Les statistiques révèlent également que les plus grosses coopératives sont celles de Rivière-au-Renard, Newport, Grande-Rivière, Saint-Maurice de l'Échouerie et Cloridorme, toutes situées à l'est de la péninsule.

La dispersion des pêcheurs coûte cher au gouvernement fédéral qui entretient les équipements portuaires des petites localités du littoral. Les cinquante-huit usines et les neuf conserveries de poisson dénombrées en 1948 grèvent le budget déjà limité des coopératives<sup>66</sup>. La liquidité réduite des entreprises compromet le financement d'installations indispensables. À l'Anse-au-Griffon en 1946, les sociétaires ont décidé en assemblée générale de construire une nouvelle usine; les estimés évaluent le coût de la construction à \$12.000. La Caisse populaire de l'endroit a consenti un prêt hypothécaire de \$8.000 à la coopérative tandis que le ministère de la Chasse et de la Pêche se dit prêt à verser un octroi de \$2.000. Les sociétaires refusent pourtant de souscrire en capital la balance du montant requis, alléguant que la pêche sera peut-être moins fructueuse l'année suivante. Marie-Louis Bouchard, gérant, écrira à bon droit: «Laissez-moi vous dire que quand il est question de capital, il est assez difficile de convaincre les membres<sup>67</sup>.» Même si les procédés de transformation restent rudimentaires, les coopérateurs ont besoin d'un équipement considérable. La production de poisson séché et salé exige un atelier pour le tranchage et la salaison, un grand terrain pour les vigneaux, un entrepôt pour la classification et un aqueduc adéquat<sup>68</sup>. La préparation de poisson frais et congelé nécessite un outillage encore plus dispendieux et demeure tributaire des entrepôts frigorifiques que le gouvernement loue aux coopératives. On remet volontiers en question les taux de location, d'autant plus que les réfrigérateurs du ministère ont une capacité souvent limitée et ralentissent la production<sup>69</sup>.

<sup>64</sup> A.P.U., *Rapport annuel 1944-45*, p. 9.

<sup>65</sup> *Ibid.*, 1945-46, p. 15

<sup>66</sup> R.G.M.P.C., 1948-49, p. 20.

<sup>67</sup> A.P.U., *Dossier Anse-au-Griffon*, 3 décembre, 1946.

<sup>68</sup> *Ibid.*, 27 mars, 1941.

<sup>69</sup> *Ibid.*, 25 novembre, 1946.

Les subventions gouvernementales, même conditionnelles et suppléatives, dépannent souvent les coopératives. Par exemple, à Saint-Maurice de l'Échourie en 1941, le ministère fournit aux pêcheurs les plans d'une nouvelle bâtisse à la salaison et leur accorde une subvention de \$3,400. Pour économiser, les sociétaires couperont eux-mêmes le bois de construction nécessaire et fourniront la main-d'œuvre requise pour les travaux<sup>70</sup>. En ce qui a trait aux emprunts, toujours indispensables, on s'en remet aux Caisses Populaires<sup>71</sup> et exceptionnellement à la Fédération, qui exige toujours un billet promissoire et un taux d'intérêt identique à celui des Caisses<sup>72</sup>.

L'endettement des petites coopératives gaspésiennes ne résout pas tous les problèmes. On évalue à \$20,000.00 par an les pertes encourues lors du séchage de la morue et les officiers de la Fédération déplorent l'absence de séchoirs artificiels<sup>73</sup>. Presque chaque année, des inspecteurs américains saisissent des wagons entiers de poisson frais ou congelé déclaré « impropre à la consommation humaine. » La marchandise est alors difficilement récupérable. À ce sujet Alexandre Boudreau écrivait en 1945 à Polydore Grenier de Newport: « Je ne sais pas trop ce que nous allons en faire. Il y aurait peut-être moyen de le vendre pour les renards, mais il faudrait faire revenir le char de Boston et ça paierait à peine le fret<sup>74</sup>. » La Fédération ne peut, en toute équité, absorber ces pertes et les coopératives concernées risquent de se trouver déficitaires<sup>75</sup>.

À ces avatars s'ajoute la concurrence souvent déloyale des commerçants de poisson. Leur racolage les conduit à verser parfois des sommes alléchantes au pêcheur; la plupart des gérants ont à s'en plaindre, tel Freddie Grenier de Newport: « [sic] Les autres marchands de poissons payent actuellement \$6,00 pour la drafe de 238 lbs tandis que nous, nous ne recevons que 2 sous la livre mais on se demande si la ristourne va pouvoir arriver à ce prix, je suppose que c'est pour essayer de nous décourager mais nous sommes bien décider d'aller jusqu'au bout<sup>76</sup>. » Les noms de Louis-T. Blais, Glovan & Dion, Bourbonnière, Hymans, Gaul, figurent au nombre des compétiteurs qui ne désirent rien de moins que fausser le mécanisme de la coopération. Quelques gérants et administrateurs réagissent devant cette ingérence; parfois on confisque la ristourne de ceux qui vendent directement aux « pedlars », ailleurs on les bannit<sup>77</sup>. Les gérants eux-mêmes sont parfois fautifs. Celui de Carleton décide en 1947 de livrer directement 10.000 livres d'éperlan à P.-E. Salvat, un compétiteur des Pêcheurs-Unis à Montréal<sup>78</sup>. D'autres tolèrent les ventes

<sup>70</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échouerie*, 27 mars, 1941.

<sup>71</sup> *Ibid.*, 14 janvier, 1946.

<sup>72</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 11 juin, 1940.

<sup>73</sup> A.P.U., *Rapport Annuel 1944-45*, p. 1920.

<sup>74</sup> A.P.U., *Dossier Newport*, 5 janvier, 1945.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> *Ibid.*, 25 septembre, 1941.

<sup>77</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échouerie*, 19 juillet, 1943; cf. aussi *Dossier Saint-Joachim*, 3 août, 1950.

<sup>78</sup> A.P.U., *Dossier Carleton*, 11 décembre, 1947.

clandestines des sociétaires. Boudreau réagit vertement et distribue les réprimandes au besoin :

Je considère cette politique comme excessivement dangereuse pour votre coopérative. Les membres d'une coopérative ont le droit de garder le poisson dont ils ont besoin pour leur consommation domestique, un point c'est tout! Le reste doit être livré à la coopérative. Si chaque pêcheur devient un petit commerçant, alors votre coopérative perd tout contrôle, et vous êtes aussi bien de la dissoudre<sup>79</sup>.

Faute d'animation et de préparation suffisantes, les coopérateurs se comportent souvent en prolétaires, non en propriétaires. L'action du Service social-économique, fructueuse au moment des fondations, n'arrive plus à endiguer le climat de méfiance et d'insécurité qui gagne les pêcheurs. De nombreuses querelles minent l'esprit coopératif. Plusieurs gérants confient à Boudreau qu'on leur fait la vie dure; la plupart sont d'anciens pêcheurs, inexpérimentés en matière de gestion, auxquels on reproche des vétilles. À l'Anse-au-Griffon, Marie-Louis Chouinard, membre-fondateur du syndicat, travailleur de la première heure, se voit refuser une hausse salariale sous prétexte que ses dépenses de voyage sont trop élevées (\$120 par année); l'assemblée générale se dit prête à le remplacer au même salaire (\$45 par mois) par un homme inexpérimenté<sup>80</sup>. Boudreau doit souvent prêcher l'esprit d'abnégation aux officiers des syndicats locaux :

Ne vous découragez pas; songez plutôt que vous avez entrepris une œuvre sociale: améliorer le sort de vos co-paroissiens... et en faire de meilleurs pêcheurs et de meilleurs citoyens... Cette belle œuvre, croyez-moi, ne peut s'accomplir sans que quelqu'un souffre, se sacrifie... « Toute œuvre divine débute dans la souffrance », nous dit M<sup>gr</sup> Ross. À l'Anse-au-Griffon, il semble que c'est vous que la Providence a choisi<sup>81</sup>.

D'autres litiges prennent des proportions plus alarmantes. À Saint-Maurice de l'Échouerie, un conflit grave éclate en 1946 à propos d'un différent anodin en apparence: le gérant a préféré à l'ancien système de la corvée l'embauche d'un ouvrier non sociétaire pour construire le bâtiment d'une nouvelle salaison. Les pêcheurs de Petit-Cap, un hameau voisin qui fournit à la coopérative une partie de ses sociétaires, manifestent bruyamment leur désaccord en assemblée générale, s'en prennent au gérant et au curé, décident unilatéralement de nommer un nouveau conseil d'administration et provoquent la démission en bloc de tous les officiers de la coopérative<sup>82</sup>. La Fédération tente de s'interposer et se heurte à une menace de sécession: « [sic] Maintenant que nous savons que les pêcheurs ne sont pas protégés nous allons nous tourner vers les compagnies pour vendre notre produit et laissez ce petit groupe faire avec leurs dépenses extravagantes qui mange toute notre ristourne<sup>83</sup>. »

La tension est partout palpable et dénote un fort sentiment d'insécurité, étonnant à première vue à une époque où le poisson se vend bien.

<sup>79</sup> *Ibid.*, 17 avril, 1944.

<sup>80</sup> A.P.U., *Dossier Anse-au-Griffon*, 26 avril, 1942.

<sup>81</sup> *Ibid.*, 5 mai, 1942.

<sup>82</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échouerie*, 17 avril, 1946.

<sup>83</sup> *Ibid.*, 31 mai, 1946.

En novembre 1939, les sociétaires de Grande-Rivière ont été rémunérés pour leurs ventes de la saison et sont en mesure de rembourser à la Fédération la somme de \$3 500 qu'elle leur a prêtée au cours de la saison de pêche; réunis en assemblée générale les pêcheurs décident toutefois de se distribuer le montant reçu. Comment interpréter ce geste illégal? Boudreau enquête et fournit la réponse:

Au mois de novembre, les pêcheurs étaient en mesure de rembourser au complet leur emprunt aux Pêcheurs-Unis, mais ils se trouvaient en face d'un angoissant problème. Ce remboursement les laissait, comme ils disaient, «à sec». Et il leur fallait manger cet hiver. Or, à Grande-Rivière tous les membres de l'association sont boycottés au point de vue crédit. Pour avoir de la farine il leur aurait fallu signer leur pêche de l'année prochaine<sup>84</sup>.

Le souvenir de la crise et de l'asservissement des décennies qui l'ont précédée demeure vivace parmi les pêcheurs. La prospérité factice de la seconde guerre ne les leurre pas. Arthur Fournier, gérant de la coopérative de Grande-Vallée, nous livre un précieux témoignage en 1945:

[sic] Depuis les hauts prix [du temps de guerre] environs la moitié des pêcheurs ont recommencé mais avec méfiance craignant toujours qu'aussitôt que la guerre sera fini les prix tomberont. Quand nous prenons la peine de s'assurer qui fait la pêche nous voyons que ce sont ceux qui ont toujours fait la pêche excepté dans les dernières années d'avant-guerre et les enfants qui n'ont pas encore travaillé à gage. Aussitôt que ces enfants auront goûté à d'autres travaux ils feront comme leurs aînés ils ne voudront pas retourner à la pêche. Et avec ce système ce sera toujours le petit nombre qui fera la pêche. Une raison c'est que les jeunes qui pêchent ont entendu dire tant de mal de la pêche dans le passé qu'ils ne seront jamais capables de l'aimer et de continuer à la faire. Une autre raison c'est que les pêcheurs d'ici avec le système actuel ne sont pas capables de prendre assez de poisson même aux hauts prix de ces années-ci pour faire vivre leurs familles sans être obligé de courir les chantiers en hiver<sup>85</sup>.

Dans ces conditions, le montant des avances est âprement commenté et les sociétaires réclament à chaque année un réajustement. Les débats des pêcheurs réunis en assemblée générale sont peu théoriques, on ne discute pas longtemps de coopération ou d'éducation: «Un seul problème préoccupe les assistants: le montant de l'avance. Les pêcheurs exigent une avance d'au moins 3¢<sup>86</sup>.» La distribution des ristournes devient un moment privilégié: si elle tarde, les pêcheurs assaillent le gérant de questions et menacent de vendre aux marchands.

## B. La Fédération.

La Fédération a aussi ses problèmes. À chaque année, elle doit négocier des emprunts considérables pour financer les avances versées aux pêcheurs. Une fois le poisson vendu et les banques remboursées, sa liquidité est réduite. Pourtant, elle loue, achète ou construit des immeubles à Montréal, Québec, Gaspé, Sept-Îles et Cap-aux-Meules: en 1945, ses im-

<sup>84</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Rivière*, 2 février, 1945.

<sup>85</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Vallée*, 10 janvier, 1945.

<sup>86</sup> A.P.U., *Dossier Saint-Maurice de l'Échouerie*, 23 mai, 1950.

mobilisations, hypothéquées pour la plupart, sont évaluées à \$177.212<sup>87</sup>. L'achat du bureau-chef de Montréal en 1942 au coût de \$48 000 a nécessité deux hypothèques, l'une consentie par l'Union régionale des Caisses populaires de Lévis, l'autre par l'ancien propriétaire de l'immeuble<sup>88</sup>. Ces initiatives donnent des résultats mitigés. Les bureaux régionaux de production établis sur la côte nord, aux Îles-de-la-Madeleine et à Gaspé vont s'avérer dispendieux, peu efficaces, et ils fermeront leurs portes en 1948<sup>89</sup>. Les salaires et les allocations versés à un personnel nombreux et dispersé vont gonfler les budgets et ronger les bénéfices: les dépenses ordinaires s'élèveront à \$189.386 au cours de l'année financière 1947-48<sup>90</sup>. Bref, la Fédération vit dangereusement et une mévente de poisson peut à chaque année lui valoir une désastreuse coupure de crédit.

L'attitude du gouvernement provincial, souvent ambiguë, parfois hostile, va entraver la bonne marche de l'organisation. Depuis 1939, les officiers de la Fédération et les administrateurs locaux correspondent régulièrement avec le ministre titulaire des pêcheries, son sous-ministre et les députés de l'est de la province. On multiplie les requêtes et les rencontres. Cette tactique de l'antichambre a rapporté de beaux dividendes, semble-t-il, au cours des premières années. Arthur Fournier, gérant de la coopérative de Grande-Vallée, se félicite d'une fructueuse entrevue:

Nous voyons une fois de plus la différence qu'il y a pour un ministre de répondre à un homme en face au lieu de faire répondre par un secrétaire sur un morceau de papier... Si la Gaspésie n'a pas toujours reçu sa part des gouvernements, c'est que nous avons toujours trouvé que c'était trop de frais d'aller rencontrer les députés ou les ministres<sup>91</sup>.

À chaque année, les délégués des Pêcheurs-Unis réunis en convention ne manquent pas de remercier publiquement le gouvernement de ses bons offices, tout en formulant de nouvelles demandes.

L'entreprise a toutefois progressé rapidement et les pêcheurs, en apparence du moins, ne sont plus les misérables tâcherons de jadis. L'appui gouvernemental n'apparaît pas aussi indispensable. Le gouvernement, imbu d'idéologie libérale, soucieux de ménager la libre concurrence, méfiant à l'égard des trusts, va progressivement changer d'attitude à l'endroit des Pêcheurs-Unis. L'année 1944 marque peut-être un point tournant. Pour la première fois cette année-là, aucun représentant du ministère n'assiste à la convention annuelle des coopérateurs<sup>92</sup>. On abaisse à \$15.000. la subvention annuelle de \$25.000 accordée précédemment à l'École supérieure des Pêcheries, dont relève le Service social-économique<sup>93</sup>, tandis que l'octroi annuel versé à la Fédération passe de

<sup>87</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, s.éd., p. 38.

<sup>88</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 2 juin, 1942.

<sup>89</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 42.

<sup>90</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 15 octobre, 1948.

<sup>91</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Vallée*, 30 novembre, 1944.

<sup>92</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 23 et 24 mars, 1944.

<sup>93</sup> *Ibid.*

\$17.000 à \$10.000<sup>94</sup>. L'élection d'août 1944 porte Duplessis au pouvoir: Camille Pouliot et Arthur Labrie, respectivement ministre et sous-ministre des pêcheries, revenant sur une promesse antérieure, refusent de subventionner l'aménagement d'une succursale de vente des Pêcheurs-Unis à Québec<sup>95</sup>. Un service d'inspection du poisson créé par le ministère se montrera exigeant tandis que les coopérateurs paieront près de \$23.000 par an pour réfrigérer et entreposer leurs produits à même les installations gouvernementales<sup>96</sup>. On suscite même des concurrents aux coopératives: l'usine de l'Anse-aux-Gascons, propriété gouvernementale, convoitée par la coopérative locale, est concédée à un marchand de Port-Daniel en 1946<sup>97</sup>.

Le torchon brûle. Résistant aux pressions du ministère, les Pêcheurs-Unis refuseront à maintes reprises d'adhérer à l'Association des Producteurs et Exportateurs de Poisson. La Fédération adopte un ton vindicatif, les protestations fusent, comme l'attestent les résolutions consignées aux procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale et du bureau de direction. En 1944, c'est à l'unanimité que «...les directeurs des Pêcheurs-Unis de Québec expriment à l'honorable ministre des Pêcheries leur grand désappointement et leur profonde désillusion pour son manque de collaboration manifesté depuis sa nomination au poste de ministre<sup>98</sup>...» La diminution de l'octroi gouvernemental oblige la Fédération à assumer une partie des frais de camionnage du poisson le long du littoral nord de la péninsule<sup>99</sup>. Les frais de location exigés pour l'utilisation des installations gouvernementales grèvent de plus en plus le budget des coopératives locales<sup>100</sup>. On dénonce le patronage politique qui guide l'attribution des licences à saumon en Gaspésie<sup>101</sup>. On accuse les inspecteurs du gouvernement d'incompétence et de favoritisme politique: un organisateur politique de Port-Daniel aurait obtenu en 1948 un certificat d'inspection pour deux wagons de poissons d'abord déclarés «impropres à la consommation humaine<sup>102</sup>.» Le cumul des griefs aidant, plusieurs rencontres acrimonieuses opposeront Alexandre Boudreau à Arthur Labrie.

L'expansion des Pêcheurs-Unis, spectaculaire en période de conjoncture favorable, a-t-elle été trop rapide? On peut répondre affirmativement à cette question. Et l'après-guerre réserve un réveil brutal aux coopérateurs.

#### IV. — LA CRISE DES PÊCHEURS-UNIS.

Comme nous l'avons constaté, le financement des avances versées aux pêcheurs reposait entièrement sur le crédit des banques au cours de

<sup>94</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

<sup>95</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 3 novembre, 1944.

<sup>96</sup> *Ibid.*, 8 et 9 mai, 1945.

<sup>97</sup> *Ibid.*, 28 août, 1946.

<sup>98</sup> *Ibid.*, 3 novembre, 1944.

<sup>99</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

<sup>100</sup> A.P.U., *Procès-Verbal Bureau de Direction*, 8 et 9 mai, 1945.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

la guerre. À l'issue de celle-ci, la Banque Canadienne Nationale, principale source de crédit, resserre ses exigences<sup>103</sup> et fixe le taux des avances<sup>104</sup>. Inquiet, le bureau de direction de la Fédération procède à une réorganisation administrative, diminue le volume des inventaires et centralise dans la mesure du possible les ventes et les achats à Montréal<sup>105</sup>. Des mesures drastiques sont prises à l'endroit d'officiers incompetents ou insubordonnés et les congédiements se succèdent de 1945 à 1948<sup>106</sup>. Il faut de plus remédier au manque de liquidité de l'entreprise pour augmenter son pouvoir d'emprunt: en 1943, le capital social souscrit par les coopératives locales ne s'élevait qu'à \$330<sup>107</sup>. Pressées par la Fédération, celles-ci se résigneront à capitaliser le montant des ristournes dues à leurs membres en 1946 et en 1947, souscrivant à la Fédération une somme de près de \$400.000 au total<sup>108</sup>.

Malgré ces efforts, la situation financière de la Fédération reste précaire. À la fin de l'année fiscale 1946-47, son bilan financier indique des exigibilités considérables: on doit respectivement à la Banque Canadienne Nationale et aux coopératives locales les rondelettes sommes de \$101.662 et de \$465.062 tandis qu'une hypothèque de \$40.800 grève toujours les immeubles de Gaspé et Montréal. La valeur des inventaires s'élève à \$314.367 et souligne l'urgence d'une rationalisation des achats<sup>109</sup>.

On mesure mieux dans ces conditions les conséquences néfastes de la fermeture de plusieurs marchés dès 1947. L'évolution économique de l'après-guerre sera durement ressentie: les flottes de pêche recommencent à opérer normalement en Europe et plusieurs pays dont l'Angleterre, épouvés par des difficultés de changes, décident d'équilibrer leur balance des paiements en limitant leurs importations<sup>110</sup>. Tandis que le coût des agrès de pêche grimpe de 30%<sup>111</sup>, la morue se vend 1¼¢ de moins la livre<sup>112</sup>. La situation financière des Pêcheurs-Unis se détériore encore davantage au début de 1948 alors qu'on perd un important contrat de filets congelés pour lequel on vient encore d'immobiliser près de \$300.000 en fournitures<sup>113</sup>.

Confronté à une baisse de revenus, le pêcheur se verra en plus privé de finance intérimaire: sans prévenir, la Banque canadienne nationale dé-

<sup>103</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

<sup>104</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 9 octobre, 1946.

<sup>105</sup> A.P.U., *Ibid.*, 10 janvier, 1946, et 9 juin, 1947.

<sup>106</sup> A.P.U., *Ibid.*, 15 février, 1946, 8 octobre, 1947 et 15 janvier, 1948. Sont congédiés: le gérant-général des achats à Montréal; les gérants des succursales régionales de production de Sept-Îles, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine.

<sup>107</sup> GUY BERNIER, *Les Pêcheurs-Unis de Québec*, Mémoire, 1953.

<sup>108</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *La coopération chez les pêcheurs*, Montréal, [s.éd.], 1959, p. 23.

<sup>109</sup> A.P.U., *Rapport-Annuel*, 1946-47, pp. 10-11. Le montant total du bilan se chiffre à \$819.483.

<sup>110</sup> R.G.M.C.P., 1947-48, p. 80.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>112</sup> A.P.U., *Procès-Verbal de la Convention annuelle*, 26 et 27 mars, 1947.

<sup>113</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal [s.éd.], 1959, p. 35.

cide de ne plus financer les avances en 1948<sup>114</sup>. La Fédération doit attendre l'encaisse du paiement des ventes pour faire parvenir un peu d'argent aux coopératives. Les convictions des coopérateurs, déjà ébranlées par la capitalisation des ristournes à la centrale, sont de plus en plus défaillantes. Ce commentaire anonyme explique l'agressivité des pêcheurs à l'endroit de la Fédération :

Et cette capitalisation... il ne faut pas oublier qu'elle a été obtenue en vertu du principe: « crois ou meurs! »... Comment ne pas être surpris du mécontentement presque général créé par semblable manœuvre pour immobiliser pareil montant, au dépens d'une classe dont la masse vit au jour le jour, et à laquelle on avait promis plus de beurre que de pain?... Et quelle confiance pouvait inspirer aux pêcheurs cet aveu que les banques ne voulaient plus prêter à leur coopérative<sup>115</sup>?

Les pêcheurs réclament donc des avances et le remboursement des ristournes<sup>116</sup>. On s'en prend à la mauvaise administration des officiers de la Fédération, soulignant par exemple les dépenses « extravagantes » consenties lors de l'achat du bureau-chef à Montréal<sup>117</sup>. À l'hiver 1948, les coopératives des Îles de la Madeleine décident en bloc de se désaffilier<sup>118</sup>; en Gaspésie, les coopérateurs de Grande-Rivière optent à leur tour pour l'autonomie tandis que quelques coopératives disparaissent<sup>119</sup>. À la fin de 1949, le nombre de coopératives affiliées aux Pêcheurs-Unis est tombé à vingt-quatre<sup>120</sup>. En butte à plusieurs critiques, quelques officiers, dont Alexandre Boudreau, démissionnent en 1948<sup>121</sup>.

La crise, bien sûr, résulte d'un malheureux concours de circonstances. Elle découle aussi d'une administration malhabile, comme le volume des inventaires, le montant des immobilisations et les fréquents congédiements le laissent entrevoir. Cette opinion, plusieurs la partagent et l'expriment sans ambages; un témoin la nuancera en 1953: « Si l'on imagine le travail et l'effort gigantesque requis pour la fondation et la mise en marche d'une telle organisation, on peut comprendre facilement que les fondateurs ont été forcément distraits de certains problèmes d'administration qui ont amené en partie la crise de croissance de 1947, 1948<sup>122</sup>. »

Plusieurs « fondateurs » ne l'entendent pas ainsi. Boudreau, après sa démission, fulmine contre le gouvernement et ses sbires, les banquiers et les commerçants, que les conférenciers du Service social-économique dénonçaient déjà quelques années plus tôt :

Les mêmes forces, qui pendant des siècles ont profité de la faiblesse des pêcheurs, sont à l'œuvre avec une ténacité diabolique pour en précipiter la désintégration (de la coopération). Et comme d'habitude tous les moyens sont bons,

<sup>114</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

*Ibid.*, 15 octobre, 1948.

<sup>116</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Vallée*, 12 avril, 1947.

<sup>117</sup> A.P.U., *Dossier Crise des Pêcheurs-Unis*, 4 septembre, 1948.

<sup>118</sup> A.P.U., *Procès-Verbal du Bureau de Direction*, 10 mars, 1948.

<sup>119</sup> A.P.U., *Dossier Grande-Rivière*, 13 janvier, 1948.

<sup>120</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 36.

<sup>121</sup> A.P.U. DOSSIER CRISE DES PÊCHEURS-UNIS, 4 septembre, 1948.

<sup>122</sup> Guy BERNIER, *op. cit.*

mensonges, calomnies, fausses représentations, rien n'est épargné pour achever de détruire la confiance des pêcheurs dans leurs organisations et leurs chefs<sup>123</sup>...

L'abbé F.-X. Jean fournira à M<sup>gr</sup> Albini Leblanc, évêque de Gaspé depuis 1945, une explication de l'attitude gouvernementale :

L'inimitié réelle et bien prouvée de M. Arthur Labrie, sous-ministre des Pêcheries, envers l'École des Pêcheries et ses œuvres (j'ai le dossier complet de ce que j'avance); les craintes politiques concernant les Pêcheurs-Unis advenant leur indépendance économique et comme corollaire la décision du gouvernement de prendre tous les moyens pour contrôler cette organisation coopérative, unique cause du début des inimitiés de l'honorable Pouliot et Monsieur A.J. Boudreau...<sup>124</sup>

La coopération vient à deux doigts de disparaître. Le gouvernement provincial, prêtant flanc aux critiques, noyautera l'organisation en parachutant un de ses fonctionnaires, F.-M. Gibaut, à la tête de l'entreprise<sup>125</sup>. Il paiera une partie des salaires et des dettes et garantira un emprunt substantiel consenti par la Société des Artisans, une coopérative d'assurances<sup>126</sup>. La Fédération, non sans heurts, se remettra ainsi du choc qu'elle a subi et recouvrera graduellement son autonomie.

\* \* \*

Malgré l'excellente conjoncture du temps de guerre et le zèle de ses initiateurs, la coopération a connu des débuts difficiles en Gaspésie. Pouvait-il en être autrement? Le mouvement s'adressait au départ à de petites communautés traditionnelles, fières de leur identité, jalouses de leur autonomie. Pour obtenir leur adhésion, la coopération devait les respecter, s'y identifier. Cette formule reflétait bien d'ailleurs l'idéologie des propagandistes, qui valorisait le social plus que l'économique, l'homme plus que le capital. Idéal certes admirable, mais qui a accentué la vulnérabilité du mouvement: la décentralisation et la préservation d'une industrie artisanale a multiplié les problèmes d'éducation et de financement, sans améliorer de façon sensible le niveau de vie des pêcheurs.

Parallèlement, sans tenir compte des faibles ressources locales, galvanisées sans doute par la prolifération des coopératives et l'ouverture de nouveaux marchés en temps de guerre, les administrateurs de la Fédération ont fait montre d'un optimisme abusif en cumulant les investissements et les dettes au point de compromettre la solvabilité de l'organisation. En 1947, au moment où les débouchés commencent à se raréfier, l'entreprise n'a pas les reins solides et la suspicion des banquiers, bien que discriminatoire, est partiellement fondée. Les coopérateurs se heurtent de plus à une parcimonie gouvernementale que l'expansion spectaculaire du mouvement ne pouvait laisser prévoir.

Le premier âge de la coopération en Gaspésie, qui s'identifie au pêcheur côtier et à sa communauté, se solde donc par un échec partiel et

<sup>123</sup> A.P.U., *Dossier Crise de 1948*, 4 septembre 1948.

<sup>124</sup> A.P.U., *Dossier Histoire des Pêcheurs-Unis*, 24 septembre, 1948.

<sup>125</sup> *Ibid.*, n.d.

<sup>126</sup> PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 36.

laisse entrevoir le déclin irrémédiable de la pêche artisanale. Au cours des années subséquentes, les Pêcheurs-Unis mettront l'accent sur la rationalisation et la régionalisation des opérations. La modernisation de la flotte de pêche, sélective à cause de la capitalisation exigée, constituera une préoccupation fondamentale. La concentration progressive des opérations d'usinage, qui se traduira par la fermeture de plusieurs usines locales, haussera la qualité des produits. Les villages de pêcheurs du littoral gaspésien, de plus en plus dépendants, infiltrés par les valeurs urbaines, connaîtront à leur tour l'anomie sociale qui marque les communautés investies par le « progrès ». Dénouement qui n'a rien d'étonnant dans le contexte d'une civilisation qui confond volontiers « progrès social » et « progrès économique ».